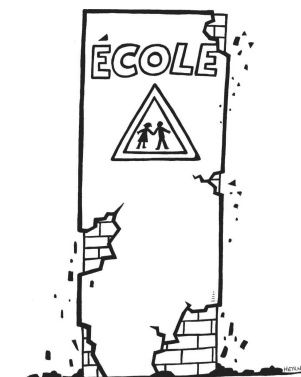


Tout va bien dans le meilleur des mondes !

Comme si tout pouvait se résoudre avec une journée de grève sans aucune perspective de poursuite du mouvement !



Les cinq syndicats de l'intersyndicale de l'éducation se sont rencontrés pour décider d'une grève... un mois après la rentrée ! Il faut prendre le temps de mobiliser... c'est pour se compter... ce sont deux arguments que nous avons entendu lorsque nous avons essayé de démontrer que cette journée semblait arriver bien tard !

Vous allez dire que SUD Éducation avait appelé à la grève même si, comme d'habitude, nous n'étions pas « conviés » aux réunions de préparation de la journée de grève. Et bien non, comme pour toute décision importante, c'est l'Assemblée Générale de SUD Education Var, réunie le 13 septembre, qui a voté en majorité contre cet appel à la grève car nous sommes convaincus qu'une attaque de cette taille « mérite » une riposte d'une autre ampleur.

Le gouvernement veut à tout prix démanteler le service public avant la fin de son mandat. Car il n'y a pas que l'Éducation Nationale qui voit son budget se réduire en peau de chagrin. Ce n'est pas en attendant les élections de 2007 que nous pourrions espérer retrouver ce qui aura été détruit par la droite et revenir sur toutes les attaques qui auront été portées et qui actuellement se mettent en place (fusion GDF/Suez, réforme Fillon sur l'école, décentralisation, réductions drastiques de poste, précarité...).

Les expériences du passé nous le prouvent, c'est dans la rue, déterminés et unis, que l'on gagne : 1936 (avec entre autres les congés payés obtenus après des grèves massives), mai 68, décembre 1995, ou plus récemment le mouvement contre le CPE au printemps dernier. Si la « Loi sur l'Égalité des Chances » est passée, le gouvernement a toutefois cédé sur le CPE car les jeunes (contrairement à leurs aînés trois ans avant sur les retraites et la décentralisation), eux, ne cédaient pas.

Oui, les raisons de se mobiliser sont nombreuses, tellement nombreuses qu'il y a urgence à ne pas démobiliser les salariés, chômeurs, lycéens et étudiants avec des appels à la grève sans suite.

Oui, nous pensons qu'il est possible de mettre un coup d'arrêt aux « pseudos réformes » du gouvernement et de tous les réactionnaires qui ne pensent qu'au profit, à la libéralisation du marché et la privatisation des services publics.

Oui, nous pensons qu'il est possible d'arrêter la précarisation et l'aggravation des conditions de travail des salariés, la casse du statut des fonctionnaires et d'empêcher le patronat de disposer d'une main d'œuvre docile et malléable.

Oui, nous pensons qu'il est possible de stopper la mise en place de la loi Fillon et des projets de De Robien en refusant par exemple la mise en place des Conseils Pédagogiques, de refuser de faire des remplacements en interne, d'agir contre la réforme des ZEP et le protocole sur les directions d'école.

Mais pour cela il faut arrêter de prendre les gens pour des moutons, et réellement organiser des mobilisations de masse dont les revendications et les modalités d'action seraient définies par les personnels en lutte eux-mêmes. C'est le sens du syndicalisme qui est le notre, à SUD Education comme à l'Union syndicale Solidaires!



Des mobilisations partout en France ont permis à certains sans-papiers de voir leur situation se régulariser. Malheureusement, d'autres ont été reconduits à la frontière. Avec la rentrée, les rafles se font devant les écoles (à Pantin, par exemple). Le Réseau Education Sans Frontière nous signale les personnes en danger d'expulsion. Nous devons les aider en signant les pétitions, en envoyant des courriers dans les Préfectures.

Il faut contrer ce genre de pratiques dignes des dictatures!

<http://www.educationsansfrontieres.org/>



Régularisation,
mode d'emploi.

Souriez, vous êtes fichés.

« Prévention de la délinquance : retrait du projet de loi ! »

Ce texte de loi, adopté et aggravé en 1ère lecture, au Sénat le 21 septembre, est bien mal nommé. Toutes les dispositions prévues ne visent qu'à obtenir une répression accrue, à établir une suspicion généralisée à l'égard d'une population ciblée et en souffrance (mineurs, familles pauvres, immigrés, gens du voyage, précaires, malades mentaux...) qui se verra davantage harcelée, enfermée et fichée. Ce texte n'apporte aucune réponse aux causes économiques et sociales de la délinquance, aucune mesure visant à améliorer les conditions d'existence des populations défavorisées.

Il n'y a rien de préventif dans ce texte, uniquement de la répression :

- les Maires responsables de la « prévention de la délinquance » se verront attribuer des pouvoirs étendus de contrôle et de sanction. Au nom de la prévention avec l'article 5, le secret professionnel sera levé au profit du Maire qui aura droit d'accès aux données individuelles concernant les usagers des services sociaux et médico-sociaux. Ce qui aura été confié à une assistante sociale, un médecin, un éducateur pourra se retrouver sur le bureau du Maire au nom de la « prévention de la délinquance ». Il s'agit là d'une atteinte grave aux droits des usagers qui menace la prévention basée sur une relation de confiance et mettra le travail social et celui des professionnels de santé et de l'éducation au seul service de la répression pénale. Les maires auront également accès au fichier des malades mentaux et devront tenir un fichier sur la scolarité des enfants domiciliés sur leur commune (article 9).

- la justice des mineurs : excluant toute prise en compte du contexte de vie du jeune, comme c'est le cas depuis 1945, les mineurs relèveront des mêmes procédures et sanctions que les majeurs, par exemple la comparution immédiate, particulièrement répressive et arbitraire.

- psychiatrie : alors que 800 postes de médecins psychiatres hospitaliers sont vacants, les malades mentaux sous contraintes seront considérés comme dangereux a priori et feront l'objet d'un contrôle renforcé (fichage, information au maire). Les soins psychiatriques seront ainsi soumis à une logique sécuritaire.

- au travail : le Procureur de la République pourra faire effectuer sur de nombreux lieux de travail des contrôles d'identité et des dépistages sanguins « s'il existe une raison plausible de soupçonner qu'elles ont fait usage de stupéfiants » au mépris du rôle de la médecine professionnelle et des Instances du personnel (Comité Hygiène et Sécurité).

- liberté syndicale : en cas de conflit social, les salariés souhaitant bloquer un accès, un train, un local seront menacés de prison.



Ce texte de loi est inacceptable !

Le « Collectif varois contre la discrimination sociale », dont SUD Education Var est membre, appelle à un rassemblement le mardi 10 octobre 2006 à 12h devant la Mairie annexe de Toulon, dans le cadre d'une journée nationale de mobilisation à l'initiative du Collectif National Unitaire (www.abri.org/antidelation).

En Bref...

De Robien surveillance de près...

Il a demandé à l'Inspection générale de "vérifier que la disposition centrale de l'arrêté du 24 mars 2006 sur l'apprentissage de la lecture est bien appliquée dans toutes les classes de cours préparatoires". L'Inspection a jusqu'au 30 octobre pour rendre rapport.

Et se débarrasse des gêneurs... en évinçant Roland Goigoux, professeur d'Université en Sciences de l'Éducation à l'IUFM d'Auvergne. On lui reproche "des positions pas toujours favorables au ministre".

Il pourrait aussi donner toute autorité aux inspecteurs...

Les inspecteurs d'académie pourraient voir leur autorité nettement renforcée dans le secondaire. Le rapport n°2006-54 de juillet 2006 invite à "confier aux inspecteurs d'académie la responsabilité d'assurer un pilotage réel des établissements : analyse de leurs performances, évaluation de leur fonctionnement et régulation chaque fois que nécessaire, animation structurée au niveau des bassins".
<http://media.education.gouv.fr/fil/e/69/3/2/6932693>.

La mobilisation devra être de taille pour arrêter ce gouvernement qui a décidé de d'écraser au rouleau compresseur le peu d'Éducation Nationale qui nous reste.

Fins de carrière: une humiliation supplémentaire.

Décret n°2006-778 du 30 juin 2006-09-14

« Une bonification indemnitaire est attribuée annuellement, pour les années 2006, 2007 et 2008 au profit des fonctionnaires comptant au moins cinq années d'ancienneté au dernier échelon du grade terminal d'un cadre d'emplois appartenant à la catégorie B ou A dont l'indice brut de rémunération est égal ou inférieur à 985. »

Cette bonification indemnitaire de 700 euros ne sera versée aux fonctionnaires de catégorie A que si leur indice terminal est inférieur ou égal à 797. En bénéficieront les agents qui compteront fin décembre au moins cinq années d'ancienneté au dernier échelon du grade terminal d'un corps. Prévue pour les années 2006, 2007 et 2008, elle sera versée en une seule fois avec le traitement de décembre. En cas de temps partiel, elle est réduite à la proportion du traitement perçu.

Certains parmi vous s'en réjouiront et c'est bien naturel . mais espérons que leur bonheur de toucher trois fois 700€ sera un peu terni lorsqu'ils songeront que l'augmentation des traitements n'a été que de 0,5% en juillet 2006 pour une inflation de 1,8%, que tant de précaires ne sont pas réembauchés, que tant de postes ont été supprimés créant de lourdes contraintes de carte scolaire et contraignant les candidats aux concours à repiquer, que beaucoup d'emplois « d'intérimaires » (EVS, CAE,...) ont été créés encore pour cette rentrée.

Vous serez très amer quand vous songerez que ceux de la catégorie B ne toucheront eux que 400 € et que ceux de la catégorie C (ATOSS par exemple) ne toucheront RIEN !

Vous serez extrêmement amer quand vous penserez que les personnels de direction la toucheront aussi ainsi que... les militaires !!

PROF:

l'éducation nationale a besoin de toi

jusqu'au

bout !

... POUR LES LECONS D'ANATOMIE !!!



PPRE : Attention danger !

Une de nos adhérentes a eu l'immense plaisir de participer à une réunion des PPRE dans un collège de Draguignan... Elle en est revenue consternée !

Rappelons d'abord que les PPRE sont des Programmes Personnalisés de Réussite Educative, mis en place à la rentrée 2006 dans toutes les classes de sixième des collèges, après expérimentation dans quelques académies en 2005-2006 (un bilan a-t-il été tiré ? On l'ignore), conformément à l'article 16 de la loi d'Orientation et de Programmation pour l'avenir de l'école, du 23/04/2005, pour des élèves « éprouvant des difficultés dans l'acquisition du socle commun des connaissances, ou qui manifestent des besoins éducatifs particuliers ». L'objectif affiché des PPRE est donc la prévention de la grande difficulté scolaire pour les élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de base. **Comment va-on les choisir ?**

A partir des évaluations opérées en sixième en début d'année scolaire, en maths et en français.

Sont concernés tous ceux qui, aux évaluations, ne maîtrisent pas les compétences de base attendues dans ces deux matières, c'est à dire qui

connaissent moins de 60% de réussite pour chaque compétence. Mais comme le nombre est limité à 5 par classe, bien sûr, seront choisis- alors que, souvent, la moitié au moins d'une classe a des résultats inférieurs à 60%- ceux qui auront obtenu les résultats les plus faibles (dont certains relèveraient d'ailleurs d'une SEGPA, ou d'autres structures adaptées, mais lesquelles ? Elles n'existent souvent pas !). Peut-on, honnêtement, à raison de deux heures par semaine (une en français, une en maths), espérer faire disparaître efficacement leurs difficultés, qui existent d'ailleurs souvent depuis plusieurs années ?

Oui, mais attention ! L'enseignant ne sera pas seul dans cette tâche ! L'élève pourra bénéficier d'études dirigées, encadrées par des assistants d'éducation, et, hors temps scolaire, d'aide et de soutien scolaire, d'aide et de soutien fournis par des « partenaires » (associations de soutien scolaire dans les quartiers, travailleurs sociaux, orthophonistes, psychologues...). Et tout le monde sera

responsabilisé par un engagement écrit signé du chef d'établissement, des membres de l'équipe pédagogique, de

l'élève et de ses parents : l'élève et ses parents devront respecter le contrat signé... En seront-ils vraiment capables lorsque l'on sait que les parents des enfants en grande difficulté sont souvent eux-mêmes en grande difficulté, sociale cette fois !

Que pouvons-nous conclure ?

D'abord que l'Education Nationale se décharge de plus en plus de ses responsabilités dans sa lutte contre l'échec scolaire, au profit d'associations qualifiées de « partenaires ».

Est-ce bien normal ?

Ensuite, le PPRE est pernicieux : loin de reconnaître l'échec scolaire comme un échec dont la société est (en partie ou totalement) responsable, il transfère la responsabilité de l'échec sur l'individu : s'il n'a pas réussi, c'est qu'il n'a pas su (ou voulu) saisir les chances égales à celles d'autres qu'il avait au départ !

Enfin, cette opération a tout d'une opération « poudre aux yeux ». Devant un manque prévisible d'efficacité, malgré le dévouement de nos collègues, les associations de parents d'élèves vont-elles se taire, vont-elles accepter d'être complices ? La lutte contre l'échec scolaire mérite bien d'autres moyens !

Et ailleurs...des conflits

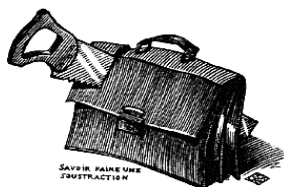
Au Congo

Trois enseignants sont en prison depuis le 11 septembre. Ils auraient manifesté et appelé à la grève les enseignants de Kinshasa. A l'origine du conflit la question des droits d'écologie et donc de l'accès gratuit à l'éducation. Le gouvernement congolais a dû faire face à une longue grève l'an dernier pour avoir tenté de les interdire sans avoir les moyens de verser des salaires décents.

[Article du Phare http://fr.allafrica.com](http://fr.allafrica.com)

En Grèce

Les enseignants du primaire sont à leur deuxième semaine de grève. Ils demandent une augmentation de leur salaire. Ils pourraient être rejoints par les enseignants du secondaire.



Mutation impossible pour cause de décentralisation

Une collègue OEA du collège de Oissel (Seine-Maritime) souhaitait effectuer une mutation dans l'académie de Toulouse. Après avoir saisi ses 8 vœux d'établissements (2 en poste d'accueil et 6 en poste d'entretien que le rectorat de Toulouse annonçait vacants et passant au mouvement inter académique), elle apprend que, pour les postes d'accueil, il est nécessaire d'être « évaluée » et doit se rendre à Toulouse. Elle se déplace à ses frais, en demandant deux jours d'autorisation d'absence, qu'elle a du rattraper plus tard. Elle obtient un avis favorable avec un maximum de points pour les postes d'accueil. Finalement, elle reçoit, par voie syndicale, le résultat de la commission paritaire du 23 juin : elle est nommée sur un poste d'entretien (et non d'accueil comme elle pouvait y prétendre) dans un collège du Tarn-et-Garonne. Mais on lui dit aussi qu'il faut attendre l'approbation du Conseil général, qui doit arriver le 3 juillet. Rien n'arrive à cette date. De plus en plus inquiète, (il faut quand même s'organiser un minimum pour le déménagement, l'inscription de ses filles dans leur future école, bref les choses de la vie...) elle rappelle plusieurs fois le rectorat de Toulouse qui finit par lui dire que son poste serait « bloqué » par le Conseil Général du Tarn-et-Garonne, c'est-à-dire réservé à une personne déjà employée par celui-ci. Le 13 juillet elle voit sur Internet la mention « pas de poste » en face du collège où elle devait être nommée... C'est encore une fois par la voie syndicale qu'on lui confirme qu'elle n'est donc pas mutée puisque le poste a disparu du mouvement national depuis la commission paritaire, complètement bideon visiblement ! Elle n'a reçu à ce jour aucune nouvelle du rectorat de Toulouse...



Sans Internet et les coups de téléphone aux syndicats, elle attendrait encore de savoir le résultat de sa demande de mutation ! Elle sait déjà que pour l'an prochain elle devra elle-même postuler directement auprès du Conseil Général du Tarn-et-Garonne... Bref, le mouvement national paritaire pour les TOS c'est vraiment fini !

Base Elèves : Alerte !

« Base élèves » est un système de saisie et de gestion informatiques par internet de tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires. En cours d'expérimentation dans plusieurs départements (21), il est appelé à être généralisé à la rentrée 2006. Cette « base élèves » prévoit que toutes les données (familiales, sociales, scolaires et identitaires) concernant les élèves soient transférées par les directeurs d'école à l'IEN, à l'IA, puis au Rectorat pour terminer dans un fichier national via Internet. Au-delà de l'échelon IEN, il n'y a plus de transmission de données personnelles, elles sont toutes anonymées, et les données ne sont plus que statistiques, sans être liées à une personne identifiable. L'administration met en avant l'aide que ce système peut apporter aux directeurs d'écoles.

En quoi est-il donc une aide ? Les directeurs utilisent déjà un logiciel de gestion. N'est-il pas, plus exactement et plus insidieusement, un outil réalisé par l'Administration pour l'Administration afin de gérer au plus près les effectifs (carte scolaire), pour mettre en œuvre la Loi Organique relatives aux Lois de Finances (LOLF), autrement dit pour répondre aux objectifs affichés par la LOLF du passage d'une « Culture de moyens à une culture des résultats ».

L'utilisation de cette « base élèves » pourrait s'avérer dangereuse et porter gravement atteinte aux libertés individuelles de chacun(e).

La centralisation et le partage d'informations personnelles entre différentes institutions risquent de conduire à un fichage et à un contrôle généralisés de la population. Ces données sont entrées par internet : ce n'est pas sans poser des problèmes de sécurité.

La divulgation et l'utilisation d'informations strictement privées peuvent s'avérer dangereuses dans une période où les gouvernants s'emploient à surveiller chaque jour davantage les populations marginalisées

par la précarité, pour mieux les punir. La divulgation d'informations privées, si elle se révélait effectivement demandée, ne représente-t-elle pas pour nous un risque de dérives d'utilisations « extra-scolaires » de ces informations ?

A qui la centralisation nationale de toutes ces données pourra-t-elle servir, à quelles administrations ? De quelles estimations peuvent-elles avoir besoin : statistiques sur les évaluations ? sur les enfants en difficulté ? sur l'immigration ?

En quoi l'introduction d'une logique de fichage de type comptable, motivée par un besoin de statistiques toujours plus important, peut-il être satisfaire les besoins éducatifs, pédagogiques des jeunes ?

Cela laisse-t-il encore la possibilité aux enseignants d'une approche humaine de chaque situation ?

Toutes ces mesures sont à rapprocher du **Rapport Benisti**, commandé par le gouvernement. Ce rapport traite du risque des "comportements déviants" des enfants dès leur plus jeune âge, notamment en établissant un rapport entre ces comportements avec la langue maternelle ; en amalgamant « délinquance » et « familles issues de l'immigration » et en proposant une « culture du secret partagé ». Ce rapport a fortement inspiré la loi sur la délinquance de Sarkozy et les lois Perben II qui considèrent comme potentiellement délinquante et, de ce fait, devant être signalée à la police via le maire, toute « personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles ».

Les personnels de l'Education nationale ne peuvent cautionner ces projets gouvernementaux qui confirment une société basée sur l'exclusion et la criminalisation de la misère : « Base élèves » est un « outil de gestion administrative » qui contribuera, si nos craintes sont avérées, à promouvoir un tel modèle de société.

Demandons à nos collègues directeurs d'informer les membres de son équipe pédagogique sur ce dispositif ; demandons-leur de rentrer a minima les données sur « base élèves ».

Informons les départements qui verront arriver « base élèves » en 2006 des risques de ce système de saisie et de gestion informatiques.

CONCRETEMENT :

LA NATIONALITE :

En quoi la nationalité et l'année d'arrivée en France de l'enfant nous intéresse-t-il ? Pourtant, pour valider la fiche, la nationalité est obligatoire. Nous proposons de répondre systématiquement « française ». De même nous conseillons de ne pas renseigner le champ « langue et culture d'origine » dans le dossier scolarité. Il y a très rarement la possibilité de cours d'arabe ou de turc dans les écoles et si, exceptionnellement, cette offre est proposée, il suffit de faire une petite enquête papier comme au bon vieux temps. **AUTORITE PARENTALE :** Seul le nom du responsable légal peut être important pas son lien de parenté avec l'enfant. C'est dans la partie « base - élèves mairie » que c'est demandé. Nous conseillons de ne pas renseigner le lien de parenté entre l'enfant et son responsable légal. **SCOLARITE : PARTICULARITES :** Nous invitons à la plus grande prudence en ce domaine. Est-ce qu'une aide spécialisée à un moment de sa vie doit figurer au dossier de l'élève pour toute sa scolarité ?



Roland Veuillet, une issue positive!

La Cour Administrative d'Appel s'est réunie ce 17 octobre pour traiter de la demande d'annulation de la sanction qui frappe Roland Veuillet.

Notre collègue et les organisations syndicales ont toujours contesté cette mesure disciplinaire considérée comme un acte de répression anti-syndical.

Le ministère de l'Éducation Nationale (la partie adverse) était absent. Personne n'était donc là pour défendre le bien-fondé de la sanction. Le Commissaire du Gouvernement s'est livré à une longue plaidoirie pour expliquer que la sanction devait être annulée, tant sur le fond que sur la forme.

La Cour d'Appel a levé la séance en indiquant que le délibéré serait prononcé sous quinzaine.

L'assistance qui était venue nombreuse a quitté la salle, satisfaite de cette audience, car la Cour suit en général la position du Commissaire du Gouvernement.

Mais aussi...

Manifestations le 27 octobre à Vienne.

Ce jour là, Jean Emile Sanchez sera jugé pour avoir mené une action de défense du droit de revenus aux paysans.

En effet, le 18 octobre 2004 lors d'une campagne d'actions contre l'application de la réforme de la PAC en 2003, il avait, avec 150 autres militants, prélevé symboliquement des yaourts à l'usine Danone de Saint-Just-Chaleyssin pour dénoncer la baisse du prix du lait à la production. Ainsi, ils récupéraient le fruit de leur travail non payé. Ils avaient ensuite distribué ces produits aux habitants des quartiers défavorisés de Vénissieux.

Privatisation d'EDF-GDF : Le bilan pour les usagers et les agents

Après seulement quelques mois d'une privatisation partielle d'EDF et GDF, que vous soyez gros consommateurs, usagers domestiques ou collectivités locales, les prix n'ont cessé d'augmenter :

Factures de Gaz :

- + 66% depuis l'ouverture à la concurrence en 2000.
- + 22% depuis la privatisation partielle en juin 2005.
- + 5,8% en avril 2006.
- + 12% en prévision pour l'année 2006.

- Factures d'électricité :

- + 30% en 2 ans pour les clients devenus éligibles au prix du marché +10% environ sur 5 ans pour le tarif régulé (évolution plus contrôlée car politiquement plus sensible).
- Impossibilité à ceux qui quittent le tarif régulé d'y revenir. - Toutes les interventions gratuites (jusqu'à présent) sont devenues payantes et ne cessent d'augmenter (le coût d'une mise en service est passé de 11,72€ à 34,19€ soit + 292%)

Est-ce la faute au pétrole ?

Non car les contrats à long terme souscrits entre GDF et les producteurs limitent les incidences de l'évolution des prix du pétrole.

D'ailleurs lorsque le prix du baril de pétrole diminue, le prix du carburant, du gaz et de l'électricité ne diminuent pas pour autant !
Dans le même temps le service public est remplacé par le service payant :

- Les services et accueils à votre proximité disparaissent à la vitesse grand V. - Vos interlocuteurs se multiplient en même temps qu'ils deviennent quasiment injoignables.
 - Les délais pour rendez-vous sont de plus en plus longs, tout comme les temps de dépannage.
 - Les familles démunies sont toujours (et de plus en plus) coupées quand elles ne peuvent plus payer.
- Quant aux personnels, leur statut est remis en cause, après la mutuelle, après la retraite, après 20 000 emplois supprimés en 20 ans à EDF-GDF, 6000 le seront d'ici 2 ans sans que cela ne fasse baisser les prix. En fait, les particuliers paient toujours plus pour assurer le rendement des actionnaires privés.

Bénéfices net 2005 :
EDF 3,24 Milliards € (x2)
GDF 1,74 Milliards € (+ 29%)



**L'électricité et le gaz ne sont pas des marchandises,
 ce sont des biens sociaux!**
Non à l'ouverture du marché des particuliers à la concurrence!
Maintien du partenariat historique entre EDF et GDF !
Oui à un véritable service public de l'énergie pour les usagers

**Pour une véritable
 liberté syndicale :**



Se syndiquer à SUD Education

Un syndicat qui rassemble toutes les catégories de personnels de L'Education, enseignants et IATOSS, titulaires et non titulaires

Nom : **Prénom :**

Montant de la cotisation annuelle 2006-2007 :

Adhésion Ré-adhésion

(A compléter si modification)

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Situation professionnelle

Actif(ve) Retraité(e) Temps complet Temps partiel (Quotité :)

Corps (Instit, PE, Certifié, Agrégé, OEA, SASU, PLP, MI-SE,...) :

Informations complémentaires (ZIL, Brigade, AIS, TZR, matière enseignée ...) :

Etablissement d'exercice

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

INTERNET

Je souhaite recevoir et donc être abonné(e) à la liste de diffusion/discussion correspondante :

les informations locales (Var, académie de Nice, collectifs locaux ...)

toutes les informations (fédération et autres syndicats SUD Education, union syndicale Solidaires 83 et national, collectifs nationaux ...)

Mode de paiement

1 chèque 2 chèques 3 chèques 5 chèques

A envoyer à l'adresse suivante:

SUD Education Var
 1 rue Muscatelli
 83000 Toulon

Cotisations 2006-2007

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 610 €	5 €	+ de 1906 €	175 €
+ de 610 €	15 €	+ de 1982 €	188 €
+ de 838 €	46 €	+ de 2058 €	200 €
+ de 915 €	53 €	+ de 2134 €	212 €
+ de 991 €	61 €	+ de 2211 €	224 €
+ de 1067 €	69 €	+ de 2287 €	238 €
+ de 1143 €	76 €	+ de 2363 €	252 €
+ de 1220 €	85 €	+ de 2439 €	265 €
+ de 1296 €	95 €	+ de 2515 €	281 €
+ de 1372 €	104 €	+ de 2592 €	296 €
+ de 1448 €	113 €	+ de 2668 €	311 €
+ de 1524 €	122 €	+ de 2744 €	326 €
+ de 1601 €	133 €	+ de 2820 €	341 €
+ de 1677 €	143 €	+ de 2897 €	357 €
+ de 1753 €	154 €	+ de 2973 €	372 €
+ de 1829 €	165 €	+ de 3049 €	387 €

Salaire supérieur à 3125 € ajouter 30 € par tranche de 153 €

SUD Education Var pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. J'autorise SUD Education Var à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD Education Var.

La cotisation annuelle à SUD Education représente entre 0,4 et 1,2 % du salaire net annuel et 2/3 de cette cotisation sont déductibles de l'impôt sur le revenu

Date : **Signature :**

Se syndiquer à SUD...

Un syndicat qui rassemble toutes les catégories de personnels de l'Éducation, enseignants et IATOSS, titulaires et non-titulaires

Un syndicat qui s'oppose résolument au néolibéralisme appliqué à l'école comme aux autres services publics et la société toute entière : austérité budgétaire, précarité, flexibilité, mise en concurrence des personnels des établissements et écoles, renforcement de la hiérarchie, soumission aux potentats locaux...

Nous ne voulons pas d'une école qui n'offre qu'un SMIC culturel au plus grand nombre et réserve des filières d'élite à quelques uns.

SUD Education revendique :

- la transformation sans conditions de tous les emplois précaires (CES, CEC, Emplois jeunes, contractuels, vacataires, MA...) en emplois de titulaires. Un poste stable pour tous.
 - la suppression de l'annualisation du temps de travail pour les IATOSS et sa réduction pour tous, avec créations d'emplois de titulaires.
 - l'augmentation des salaires et notamment des plus bas (IATOSS), en points d'indice et non pas en pourcentage.
 - la baisse des effectifs par classe et la transformation des heures supplémentaires en emplois de titulaires.
- la suppression de l'inspection, les moyens de travailler en équipe, le corps unique, pour les enseignants, comme pour les IATOSS et la suppression des grades et classes exceptionnelles.
- le refus de la décentralisation et du transfert des TOS aux collectivités territoriales.
- l'abrogation des lois Balladur et Fillon : 37,5 annuités pour tous privé et public.
- l'abrogation de la loi Fillon d'orientation pour l'Avenir de l'École.

Nouvelle adresse SUD Education Var

1 rue Muscatelli à Toulon
Téléphone / Fax : 04 94 21 81 89

éducation
SUD 83

Bulletin d'information de
SUD Education 83

n°20

Bimestriel
juillet-août 2006

Imprimé par nos soins
Directrice de la publication : Gema Martinez
Prix : 1 € - Abonnement 3 € / an
N°CPPAP : 0208 S 06377

Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

L'éducation n'est pas une marchandise

SUD Education Var

1 Rue Muscatelli 83000 Toulon
Tél / Fax : 04 94 21 81 89
Mél : contact@sudeduc83.org
Site : www.sudeduc83.org

.....
Sommaire

Page 1 : Edito : Tout va bien dans le meilleur des mondes !
Page 2 : Souriez, vous êtes fichés! - Fins de carrière humiliation supplémentaire
Page 3 : PPRE : Attention danger ! - Mutation impossible pour cause de décentralisation - Et ailleurs...des conflits
Page 4 : Base Elèves : Alerte ! - Décision TA pour Roland Veillet le 17 octobre - Mais aussi...
Page 5 : Privatisation d'EDF-GDF : Le bilan pour les usagers et les agents

Union
syndicale 670
Solidaires 83